

RAPPORT ANNUEL

La Française Sérénité Flex

Fonds Commun de Placement

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Cette année aura finalement constitué un excellent cru, marqué par de nombreux records pour les indices actions et l'or. Porté par l'engouement pour l'intelligence artificielle, le marché américain des 500 plus grosses valeurs (S&P 500) a réalisé 17.9% mais il a été battu, une fois n'est pas coutume, par son homologue en zone euro avec un indice Eurostoxx 50 qui a terminé à 22.1%.

Après un début d'année compliqué et volatile marqué par le retour au pouvoir de Trump et le lancement de sa guerre commerciale consistant à imposer à pratiquement tous les pays du monde des droits de douane très importants et calculés en fonction de leurs excédents commerciaux bilatéraux vis-à-vis des Etats-Unis, les investisseurs ont choisi de voir le verre à moitié plein et de se concentrer sur les nouvelles positives de cette année passée.

Au cours du second semestre, ils ont d'abord l'apaisement de la guerre commerciale. L'administration Trump a signé une série d'accords bilatéraux avec des partenaires clés (Japon, Corée du Sud, Europe, Philippines...), apportant ainsi un peu de visibilité aux investisseurs. Ces « deals » ont permis d'éviter un conflit commerciale ouvert et de limiter à ce stade les droits de douane moyens appliqués. L'accord avec l'Europe a été qualifié de « plus grand deal jamais signé » par Trump et permet aux pays du vieux continent de ne pas subir des tarifs punitifs de 30% en instaurant une taxe de 15% sur une large partie de leurs exportations.

En contrepartie, Bruxelles s'est engagée à acheter pour 750 milliards USD de produits énergétiques américains, à investir 600 milliards USD aux États-Unis et à commander massivement leurs équipements militaires. Ce cadre commercial clarifié a permis d'apporter de la visibilité aux investisseurs. Par ailleurs, la Chine, qui était à l'origine la première cible du président Trump, a finalement contraint ce dernier à reculer grâce à une arme redoutable : les terres rares, matériaux indispensables à la fabrication d'aimants et donc de voitures électriques, de smartphones ou encore de drones. En octobre, la restriction des exportations mise en place par le pays qui contrôle 80% du raffinage mondial, a donc abouti à une trêve conclue lors d'un sommet tenu en Corée du Sud entre Xi Jinping et Donald Trump. Les Américains ont accepté d'abaisser significativement leurs barrières douanières en échange d'une reprise des exportations chinoises. Par ailleurs et afin de ne pas hypothéquer davantage ses chances de victoire lors des élections de mi-mandat en perdant le vote des agriculteurs, le président républicain était également demandeur d'une reprise des achats chinois de soja américain et cela lui a également été accordé.

Les bons résultats des entreprises américaines ont également constitué un motif de satisfaction pour les investisseurs tout au long de l'année. Au cours des derniers mois, ils ont surtout fait office de phare dans la longue nuit du « shutdown ». L'absence d'accord entre républicains et démocrates sur la question du budget au Sénat américain a en effet entraîné la fermeture d'un certain nombre d'administrations fédérales et donc la non-publication des données économiques en octobre. En l'absence d'éclairage macroéconomique, les marchés n'ont donc pu compter que sur les entreprises pour leur donner une idée des perspectives économiques et ils n'ont pas été déçus avec au moins 80% de surprises positives (c'est-à-dire de publications de résultat au-dessus des attentes). Les bénéfices ont progressé de 14% au troisième trimestre par rapport à celui de l'année précédente soit près du double des prévisions. En Europe, les surprises ont été plus modestes mais néanmoins positives malgré un tassement des perspectives dans un contexte de pressions tarifaires et de croissance peu dynamique.

En fin d'année et après un shutdown d'une longueur historique de 43 jours, quelques chiffres macroéconomiques ont tout de même pu être publiés révélant une économie américaine robuste. Le PIB du troisième trimestre a en effet dépassé toutes les attentes à +4.3% en rythme séquentiel annualisé (contre 3.3% attendu et 3.8% au deuxième trimestre 2025). Le repli des importations américaines et la consommation toujours solide des ménages ont soutenu la croissance de même que la progression des profits des entreprises et les investissements massifs des sociétés dans la thématique de l'intelligence artificielle.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Ces bons chiffres n'ont néanmoins pas suffi à stabiliser le marché de l'emploi qui continue de se dégrader outre Atlantique. Selon les statistiques publiées mi-décembre, le nombre de chômeurs a augmenté de 710 000 personnes entre novembre 2025 et novembre 2024. Le taux de chômage a quant à lui progressé pour atteindre 4.6%, un niveau plus vu depuis septembre 2021 et la pandémie de Coronavirus. Paradoxalement, cela n'a pas constitué une mauvaise nouvelle pour les marchés ; d'une part ceux-ci n'ont pas constaté d'effondrement de l'emploi et d'autre part cela les a confortés dans leur attente d'assouplissement monétaire supplémentaire mené par la banque centrale dont le mandat inclut la stabilité du marché du travail. Alors que la FED a réduit ses taux directeurs d'un quart de point pour la troisième fois d'affilée le 10 décembre dernier, les investisseurs s'attendent à ce qu'elle le fasse deux nouvelles fois en 2026. Ces anticipations paraissent optimistes alors que le conseil des gouverneurs n'a jamais semblé aussi divisé, certains membres privilégiant le soutien au marché de l'emploi alors que d'autres s'inquiètent de l'inflation. L'institution prévoit bien une diminution de la hausse des prix à 2.5% en 2026 mais cela reste éloigné de la cible de 2%. Les futures réunions de politique monétaire s'annoncent donc houleuses d'autant plus que le président Trump qui ne peut plus supporter le gouverneur Jerome Powell doit annoncer le nom de son successeur dans les jours à venir. Nul doute que ce dernier sera un républicain loyal favorable à une politique « dovish » privilégiant la poursuite de la baisse des taux directeurs.

Cet environnement monétaire a favorisé davantage les actifs obligataires américains dont les performances ont été positives : le 2 ans américain a perdu 77 bps sur l'année pour s'établir à 3.47% au 31 décembre 2025 alors que le 10 ans s'est compressé quant à lui de 46bps. La courbe s'est donc pentifiée, les investisseurs obligataires restant circonspects sur la partie longue de la courbe alors que l'indépendance de la FED est remise en question par le pouvoir politique américain dans un contexte de finances publiques très dégradées. Ils ont choisi également de rester à l'écart du marché de taux européen alors que la situation d'endettement et de déficit budgétaire n'y est guère plus enviable. La France n'avait en effet toujours pas de budget pour 2026 au 31 décembre alors que sa note souveraine a été une nouvelle fois abaissée par Standard & Poor's le 17 octobre dernier. L'Allemagne, figure historique de l'orthodoxie budgétaire, a choisi d'adopter un plan de relance massif qui creusera son endettement et augmentera les besoins de financement du marché obligataire. Tout cela a logiquement pesé sur les rendements à 10 ans des dettes gouvernementales européennes : si le 10 ans français s'est tendu de 37bps sur l'année, le 10 ans allemand a atteint 2.85% au 31 décembre soit une hausse de 48bps sur la période.

Dans ce contexte, les marchés de crédit en Europe ont réalisé une année positive alors que l'Euro a continué de s'apprécier face au dollar qui termine l'année à 1.1746. Conformément au souhait de Donald Trump, la devise américaine a poursuivi s'est déprécié tout au long de l'année alors que les politiques monétaires ont divergé, la BCE n'ayant plus baissé ses taux depuis le mois de juin et n'ayant aucune volonté affichée de le faire dans les mois à venir. Le prix du baril de pétrole a quant à lui significativement baissé en 2025 et les perspectives de paix en Ukraine ne devraient pas inverser la tendance. Le cours de l'or a inversement touché un plus haut le 26 décembre dernier en dépassant les 4500 dollars l'once et a terminé l'année sur une performance exceptionnelle de +66%.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Sérénité Flex - Part R	La Française Sérénité Flex - Part I
Fonds	1,68%	1,89%
Indice	2,51%	2,51%

Sur l'exercice courant du 31/12/2024 au 31/12/2025, le fonds La Française Sérénité Flex enregistre une performance nette de +1,9% pour le fonds toutes parts confondues, à comparer avec une performance de +2,5% pour l'indice de référence. L'indice de référence est composé pour 15% du MSCI World Dividendes nets réinvestis (€), 50% du Bloomberg EuroAgg Total Return Index, 35% €STR capitalisé.

Le millésime 2025 aura été globalement favorable en 2025 pour les marchés financiers, marqué par des plus hauts historiques et/ou de plusieurs années sur de nombreux indices actions. Cette progression s'est accompagnée d'une crainte graduelle d'une bulle liée à l'intelligence artificielle qui a été le grand catalyseur de l'enthousiasme des investisseurs. Les indices boursiers ont, en outre, été soutenus par des anticipations d'assouplissement monétaire et par la résilience des résultats d'entreprises.

L'or physique s'est imposé comme l'un des actifs les plus performants de l'année. Son prix a dépassé les 3 600 euros l'once et affiche une hausse supérieure à 45 % en 2025. Parmi les raisons de cet engouement : demande accrue des banques centrales, tensions géopolitiques, anticipations de baisse des taux. L'argent, en effet, suit une trajectoire similaire, en forte accélération ces derniers mois.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Après avoir perdu 2,1 % en 2024, le CAC 40 s'est apprécié, en 2025, de 10,4 %. Ce résultat positif est intervenu malgré un contexte politique chahuté et la politique commerciale américaine. Le poids du secteur du luxe, exposé à la guerre tarifaire américaine, et la situation financière et politique de la France expliquent le retard pris par le CAC 40 par rapport aux autres places boursières européennes. Les principaux indices européens (EuroSTOXX, MSCI Europe) progressent entre +16% et +18%, portés par la performance de l'Allemagne et des pays d'Europe du Sud. Le marché américain a encore surpris par son dynamisme. Avec l'engouement pour l'IA, l'indice Nasdaq a gagné sur l'année plus de 20 %. Le S&P 500 s'est apprécié de 17 % et le Dow Jones de 13 %. Il convient de noter que le Dollar US s'est fortement déprécié, venant réduire très significativement les performances converties en Euros, comme c'est le cas dans l'indice de référence du fonds. Le dollar a perdu 13% en 2025 face à l'euro, impacté par les menaces sur l'indépendance de la banque centrale américaine, la baisse des taux directeurs de la FED et, la politique économique et commerciale mise en œuvre par l'administration Trump.

Sur fond de ralentissement de la croissance mondiale, et de l'équilibre offre-demande, le cours du baril de pétrole a baissé au cours de l'année 2025, d'environ 17%, aux alentours de 61 Dollars fin 2025.

Alors que la BCE avait initié dès 2024 son processus d'assouplissement monétaire, la Fed procède à une première baisse des taux en septembre 2025 pour soutenir l'activité avec une inflation qui tombe sous les 3 %. Le marché du travail se normalise, avec des créations d'emplois en baisse et un taux de chômage en légère hausse. En zone Euro, plusieurs pays (France, Espagne, Italie) annoncent des plans d'investissements verts, aides aux PME pour stimuler l'emploi et la production tandis que la BCE continue à baisser les taux directeurs pour stimuler la demande et faciliter le crédit.

Sur le front obligataire, les taux souverains évoluent en ordre dispersé (baisse des taux longs aux Etats-Unis, légère hausse en Allemagne et fort recul des taux italiens en Europe du Sud). Le marché du crédit reste bien orienté tout au long de 2025, avec une très faible volatilité, hormis l'épisode du Liberation Day, qui a provoqué un court épisode de volatilité de 15 jours.

L'attribution de performance (brute hors frais) se décompose de la sorte :

- Actions : +0,33%
 - Taux : +1,24%
 - Diversifiés : +0,11%
 - Monétaires : +1,24%
 - Frais de gestion : -1,12%
-
- L'exposition actions est restée assez stable autour de 7% en moyenne, sur la période, contre un indice de référence à 15%.
 - Sur les marchés de taux, la sensibilité globale du portefeuille est restée encadrée entre 2,4 et 3. Nous avons déployé graduellement des positions longues sur les taux Euro et cédé l'intégralité de nos positions en taux américains.
 - Sur le front des obligations d'entreprises, nous avons réduit notre petite position en High Yield US en cours de période mais avons conservé l'ensemble des stratégies Crédit, notamment les subordonnées financières (4% du portefeuille).
 - Les obligations subordonnées financières et les obligations à taux variables sont restées un de nos principaux paris relatifs. En termes de contribution à la performance, sur la période d'observation, notre poche obligataire (59% du fonds vs 50% dans l'indice de référence) réalise une performance de +2,3% vs +2,63% pour l'indice Bloomberg EuroAggregate).
 - C'est donc principalement notre sous-pondération actions qui explique notre écart sur ce pas de temps, non compensé par la sélection des sous-jacents (fonds/paris géographiques).

Perspectives 2025

L'environnement nous semble toujours globalement porteur : une croissance solide, une réserve fédérale accommodante et des politiques budgétaires expansionnistes globalement. Le risque pour 2026 est sans doute de voir les parties longues de courbe repartir à la hausse aux États-Unis, mais nous sommes encore loin de niveaux potentiellement dangereux (4,8-5% sur le 10 ans US). Nous adoptons une vision globalement neutre sur les taux, hormis un léger biais positif sur les taux euro. Nous adoptons un positionnement neutre sur le crédit aux Etats-Unis ainsi qu'en zone Euro. Nous maintenons une vue positive sur les actions américaine pour profiter des creux de marché, ainsi que sur les actions euro dans une moindre mesure.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/12/2025

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Société de gestion
FR0010190322	La Française Carbon Impact Global Government Bonds - Part S	1,23%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	19,02%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013175221	La Française Flexible Financial Bonds - Part I	1,96%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013289071	La Française Sub Debt - Part S	1,74%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
LU1744646693	La Française LUX – Carbon Impact Income - T (C) EUR	1,53%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0013439155	La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S	16,43%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
FR0014008UP3	La Française Credit Innovation - Part S EUR	1,78%	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

D A T E	OBJET
01/12/2025	 Suppression des commissions de mouvement  Remplacement des « Frais administratifs externes à la société de gestion » par des « Frais de fonctionnement et autres services » et passage au forfait.
07/08/2025	 Mise à jour annuelle Full priips

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

LA FRANÇAISE SERENI FLEX

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0010529743	Ostrum SRI Cash I	Fonds	320,00	-3 706 857,60	EUR
Achat	FR0013297140	CM-AM OBLI PAYS EMERGENTS - Part S	Fonds	19 936,33	-2 317 199,98	EUR
Achat	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	17,40	-2 039 222,75	EUR
Achat	FR0010529743	Ostrum SRI Cash I	Fonds	160,00	-1 856 392,00	EUR
Achat	FR0010529743	Ostrum SRI Cash I	Fonds	131,00	-1 524 841,31	EUR
Vente	LU1452600437	Amundi Core Us Tips Dr Etf	Action	-200 000,00	3 731 500,00	EUR
Vente	IE00BF3N6Y61	Ishares Usd Corp Bnd EUR-H D	Action	-750 000,00	2 767 350,00	EUR
Vente	FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds	-20,50	2 391 419,30	EUR
Vente	IE00BF3N6Y61	Ishares Usd Corp Bnd EUR-H D	Action	-565 000,00	2 150 333,50	EUR
Vente	IE000M86QRT4	Amundi 500 Ew Esg Etf	Action	-125 000,00	1 350 750,00	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/12/2025

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

LA FRANÇAISE SERENI FLEX

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

La société de gestion du fonds n'a pas à ce jour mis en œuvre de conventions réglementées portant sur des opérations particulières et inhabituelles.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A. Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B. Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :

- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C. Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maîtrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entraîner la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (**en numéraire**) qui vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.

Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.

Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.

Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.

Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe.

Pour l'année civile 2025, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Société	Effectif	Base brute Sécurité Sociale pour la période	Fixe	%fixe	Variable 2025	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
CMAM	246	19 881 817,18 €	17 146 744,43 €	86,24%	2 887 483,17 €	94	14,52%	2 519 550,43 €	11 892 839,19 €

*« toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle) »

La Politique de rémunération a été revue en 2025.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 2,44% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 0 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

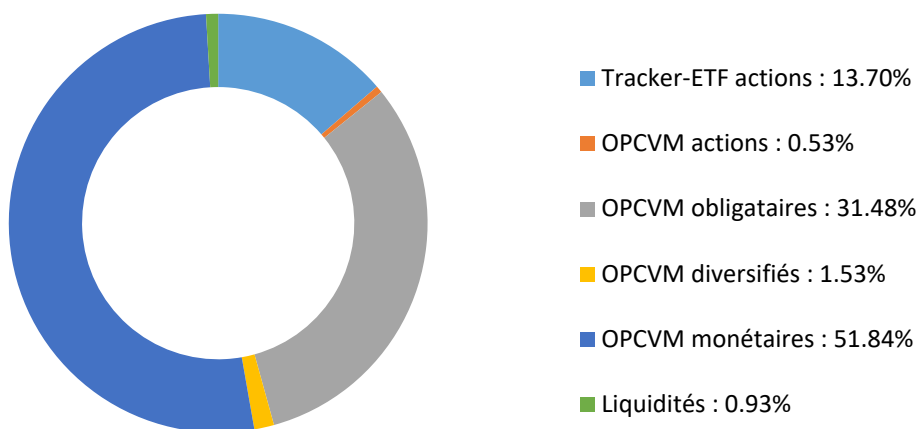
Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

ANNEXE 1 INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française Sérénité Flex

Identifiant d'entité juridique: 9695005SDV2ZVOAD6D35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: XX

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 58,8% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte via le socle commun d'exigence de Crédit Mutuel Asset Management qui comprend l'application de nos politiques sectorielles et de controverses, politiques de vote et d'engagement (disponibles sur le site internet de Groupe La Française). De plus, les bonnes pratiques de gouvernances sont implémentées via une discrimination sur le score de gouvernance de la méthodologie de la société de gestion. A date, le fonds ne détient aucune valeur interdite par ce socle commun.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

A date, le fonds ne détient aucune valeur interdite par ce socle commun.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

A la fin de la période précédente, le fonds ne détenait aucune valeur interdite par ce socle commun.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.

Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixés pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base :

De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière

De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains

De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

LA FRANÇAISE SERENI FLEX

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération ; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1. Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.
2. Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.
3. Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024 au 31/12/2025

Libellé	Poids
Ostrum SRI Cash I	19,4%
La Française Trésorerie ISR - Part I	19,0%
La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S	16,4%
Groupama Trésorerie IC	10,6%
Amundi EUR Corporate Bond Climate Net Zero Ambition PAB	7,7%
CM-AM OBLI SOUVERAINS - Part S	6,6%
OFI Invest ISR Monétaire CT C	2,8%
Amundi 500 Ew Esg Etf A	2,4%

LA FRANÇAISE SERENI FLEX

La Française Flexible Financial Bonds - Part I	2,0%
Amundi 500 Ew Esg Etf	1,8%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 58,8%.

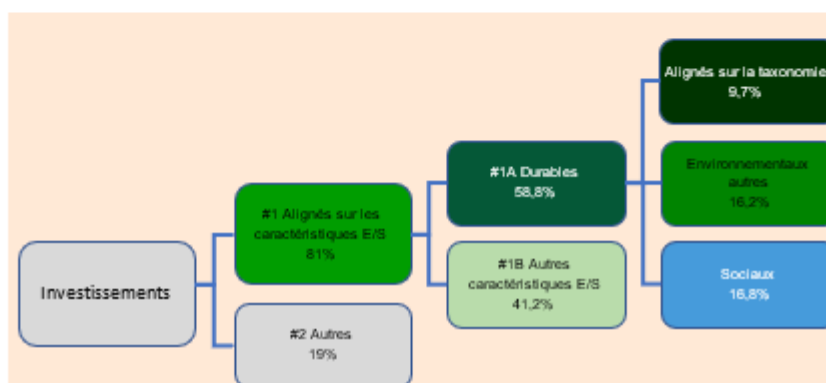
Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en-carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Investissement	% Poids
OPC	99,1



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européenne est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.

L'alignement calculé est de 9,7%

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

- ☐ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
- ☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors obligations souveraines



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :

% alignement activités habilitantes : N/A

% alignement activités transitoires : N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement taxonomie à date est de 9,7% comparé à 0% sur la période précédente.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

A date, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE du produit financier était de 6,5%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

A date, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 18,8%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence ; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.
- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

LA FRANÇAISE SERENI FLEX

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?

La Française Sérénité Flex - Part I 1,89%

La Française Sérénité Flex - Part R 1,68%

Indice de référence : 2,51%

Comptes annuels
« Audité par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon

75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE SERENI FLEX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE SERENI FLEX constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 21 mai 2026

Paris La Défense, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	139,957,837.48	149,758,477.37
OPCVM	139,957,837.48	149,758,477.37
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	0.39
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	139,957,837.48	149,758,477.76
Créances et comptes d'ajustement actifs	964,252.67	980,572.16
Comptes financiers	1,521,093.28	1,365,122.42
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	2,485,345.95	2,345,694.58
TOTAL ACTIF I+II	142,443,183.43	152,104,172.34

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	138,806,109.08	147,158,161.50
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2,465,157.63	3,856,191.40
Capitaux propres I :	141,271,266.71	151,014,352.90
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	141,271,266.71	151,014,352.90
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	382,901.21	180,656.56
Concours bancaires	789,015.51	909,162.88
Sous-total autres passifs IV	1,171,916.72	1,089,819.44
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	142,443,183.43	152,104,172.34

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	179,239.50	589,368.50
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	32,973.36	52,369.44
Sous-total Produits sur opérations financières	212,212.86	641,737.94
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-15,980.56	2,309.42
Sous-total charges sur opérations financières	-15,980.56	2,309.42
Total Revenus financiers nets (A)	196,232.30	644,047.36
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-14,111.65	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-1,628,161.86	-1,740,687.51
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-1,642,273.51	-1,740,687.51
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-1,446,041.21	-1,096,640.15

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	50,365.25	41,774.16
Sous-total Revenus nets I = C + D	-1,395,675.96	-1,054,865.99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	236,465.38	2,368,368.00
Frais de transactions externes et frais de cession	-26,925.63	-33,998.33
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	209,539.75	2,334,369.67
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-4,333.45	-45,299.06
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	205,206.30	2,289,070.61
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3,795,028.61	2,728,704.83
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	3,795,028.61	2,728,704.83
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-139,401.32	-106,718.05
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	3,655,627.29	2,621,986.78
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2,465,157.63	3,856,191.40

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Fonds flexible, La Française Sérénité Flex a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans, tout en recherchant à limiter son niveau maximal de perte, sur une année calendaire, à un pourcentage défini annuellement par la société de gestion et communiqué sur son site internet.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	241.17	231.55	240.70	247.28	251.95
Actif net (en k EUR)	84,182.91	74,805.37	71,606.69	66,955.72	64,307.04
Nombre de titres					
Parts C	349,059.379170	323,061.345740	297,488.148500	270,758.869560	255,230.330350

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.54	-7.67	1.51	3.74	0.36
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.88	-2.26	-1.42	-1.45	-2.21

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	235.40	225.56	234.01	239.93	243.97
Actif net (en k EUR)	117,755.32	97,815.90	90,651.20	84,058.63	76,964.23
Nombre de titres					
Parts C	500,230.522970	433,652.287060	387,378.675070	350,345.815800	315,464.535410

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	4.43	-7.48	1.47	3.63	0.35
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-2.30	-2.65	-1.84	-1.88	-2.63

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés..

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Type de part	Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compar timents	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale
Part I	FR0010767665	152 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, et plus particulièrement destinée aux clients professionnels au sens de la MIF	100 000 EUR
Part R	FR0007016704	200 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Plus particulièrement investisseurs particuliers, et pour servir de support de contrats d'assurance-vie en unité de compte de la compagnie d'assurance du groupe CMNE	Néant

Le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la société de gestion et aux entités du Groupe La Française.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de fonctionnement et autres services peuvent inclure les frais suivants :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais de dépositaire, de juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais des données (notamment coûts des indices, coûts des ratings et coûts des données ESG)
- Frais liés à la connaissance client

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

Elles sont donc facturées à l'OPCVM.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I 0.965% TTC taux maximum Part R 1.165% TTC taux maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Parts I et R : 0.064 % TTC taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Le FCP investira dans des OPC dont les frais de gestion ne dépasseront pas 3 % par an TTC de l'actif net et dont les commissions d'entrée et de sortie n'excèdent pas 2%. Toute rétrocession éventuelle de frais de gestion des OPC acquis sur les fonds cibles sera acquise au fonds
4	Commissions de	Prélèvement sur	Néant

	mouvement	chaque transaction	
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

*Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à prélever le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est en outre décrite ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Part I : Capitalisation

Part R : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation

Part R : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	151,014,352.90	162,257,891.05
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	2,795,045.27	3,063,670.66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-15,096,658.60	-18,273,643.17
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1,446,041.21	-1,096,640.15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	209,539.75	2,334,369.67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3,795,028.60	2,728,704.84
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	141,271,266.71	151,014,352.90

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	7,017.000000
Nombre de titres rachetés	22,545.539210
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4,301.014030
Nombre de titres rachetés	39,182.294420
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0007016704	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	76,964,225.28	315,464.535410	243.97
FR0010767665	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	64,307,041.43	255,230.330350	251.95

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	2,029.11					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	2,029.11					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,521.09	-	-	-	1,521.09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-789.02	-	-	-	-789.02
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		25,386.43	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		25,386.43	-	-	732.08

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,521.09	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-789.02	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	25,386.43
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	732.08	-	-	-	25,386.43

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	USD
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	196.08
Comptes financiers	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-0.04	-788.98
Emprunts	-	-
Hors-bilan		
Devises à recevoir	-	-
Devises à livrer	-	-
Futures	-	-3,227.79
Options	-	-
Swaps	-	-
Autres opérations	-	-
TOTAL	-0.04	-3,820.69

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	947.10	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1829219127	AM EUR CO BD PAB NZ AM-ETF A	Amundi Luxembourg	Obligations	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	10,836,420.00
LU2109787551	AM MSCI EM ESG LEAD	Amundi Luxembourg	Actions	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,776,320.00
IE000M86QRT4	AMUNDI 500 EW ESG ETF	Amundi Ireland Limited	Actions	Irlande	EUR	2,591,200.00
IE000LAP5Z18	AMUNDI 500 EW ESG ETF A	Amundi Ireland Limited	Actions	Irlande	EUR	3,454,080.00
FR0000985558	AVIVA INVESTORS MONETAIRE-C	Abeille Asset Management	Monétaire	France	EUR	3,921,593.00
FR001400YQZ2	CM AM GBL BIODIVERSITE-RC	Crédit Mutuel Asset Management	Actions	France	EUR	744,600.00
FR0013297140	CM-AM OBLI PAYS EMERGENTS-S	Crédit Mutuel Asset Management	Obligations	France	EUR	2,441,203.98
FR001400MO51	CM-AM OBLI SOUVERAINS FCP	Crédit Mutuel Asset Management	Obligations	France	EUR	9,335,517.05
FR0000989626	GROUPAMA TRESOREIRE	Groupama Asset Management	Monétaire	France	EUR	15,031,568.08
IE00BF3N6Y61	ISHARES USD CORP BND EUR-H D	BLACKROCK INC	Obligations	Irlande	EUR	689,818.75
FR0014008UP3	LA FRANCAISE CREDIT INNOVATION 27C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	2,519,513.44
LU1744646693	LA FRANCAISE LUX CARBON IMPACT INCOM TCA	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Diversifiés	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,160,426.40
FR0013289071	LA FRANCAISE SUB DEBT FCP 27C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	2,463,958.30
FR0013439155	LF CARBON IMPACT FLOATING RATES 27C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	23,220,507.21
FR0010190322	LF CARBON IMPACT GVT BDS S	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	1,731,600.06
FR0013175221	LF FLEXIBLE FINANCI BD ACTION I	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Obligations	France	EUR	2,762,306.25
FR0010609115	LF TRESORERIE ISR PART I	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Monétaire	France	EUR	26,871,519.56
FR0010529743	OSTRUM SRI CASH-I	La Banque Postale AM	Monétaire	France	EUR	27,405,685.40
TOTAL						139,957,837.48

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	751,025.60
Déposit autres devises	196,075.92
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	17,151.15
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	964,252.67
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	275,798.38
Autres créditeurs divers	107,102.83
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	382,901.21

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	659,603.82	1.01
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	968,558.04	1.21
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-14,111.65	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	74,251,152.25
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-565,525.84	-393,458.68
Sommes distribuables au titre du revenu net	-565,525.84	-393,458.68
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-565,525.84	-393,458.68
Total	-565,525.84	-393,458.68
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	93,380.49	1,014,570.94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	93,380.49	1,014,570.94
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	93,380.49	1,014,570.94
Total	93,380.49	1,014,570.94
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-830,150.12	-661,407.31
Sommes distribuables au titre du revenu net	-830,150.12	-661,407.31
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-830,150.12	-661,407.31
Total	-830,150.12	-661,407.31
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	111,825.81	1,274,499.67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	111,825.81	1,274,499.67
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	111,825.81	1,274,499.67
Total	111,825.81	1,274,499.67
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				139,957,837.48	99.07
OPCVM				139,957,837.48	99.07
AM EUR CO BD PAB NZ AM-ETF A	70,000	154.81	EUR	10,836,420.00	7.67
AM MSCI EM ESG LEAD	28,000	63.44	EUR	1,776,320.00	1.26
AMUNDI 500 EW ESG ETF	200,000	12.96	EUR	2,591,200.00	1.83
AMUNDI 500 EW ESG ETF A	280,000	12.34	EUR	3,454,080.00	2.44
AVIVA INVESTORS MONETAIRE-C	1,612	2,432.75	EUR	3,921,593.00	2.78
CM AM GBL BIODIVERSITE-RC	7,500	99.28	EUR	744,600.00	0.53
CM-AM OBLI PAYS EMERGENTS-S	19,936.333	122.45	EUR	2,441,203.98	1.73
CM-AM OBLI SOUVERAINS FCP	91,930.25156	101.55	EUR	9,335,517.05	6.61
GROUPAMA TRESOREIRE	342.5	43,887.79	EUR	15,031,568.08	10.64
ISHARES USD CORP BND EUR-H D	185,000	3.73	EUR	689,818.75	0.49
LA FRANCAISE CREDIT INNOVATION 27C	2,116.669	1,190.32	EUR	2,519,513.44	1.78
LA FRANCAISE LUX CARBON IMPACT INCOM TCA	18,693.661	115.57	EUR	2,160,426.40	1.53
LA FRANCAISE SUB DEBT FCP 27C	1,990	1,238.17	EUR	2,463,958.30	1.74
LF CARBON IMPACT FLOATING RATES 27C	19,955.747	1,163.60	EUR	23,220,507.21	16.44
LF CARBON IMPACT GVT BDS S	0.37906	4,568,142.40	EUR	1,731,600.06	1.23
LF FLEXIBLE FINANCI BD ACTION I	1,875	1,473.23	EUR	2,762,306.25	1.96
LF TRESORERIE ISR PART I	228.3	117,702.67	EUR	26,871,519.56	19.02
OSTRUM SRI CASH-I	2,323	11,797.54	EUR	27,405,685.40	19.40
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				-154,862.82	-0.11
EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	199.00	127.57	EUR	-210,940.00	-0.15
EURO STOXX 50 - FUTURE 20/03/2026	90.00	5,841.00	EUR	61,650.00	0.04
S&P 500 E-MINI FUTURE 20/03/2026	-11.00	6,892.50	USD	-5,572.82	-
Appels de marge				154,862.82	0.11
Créances				964,252.67	0.68
Dettes				-382,901.21	-0.27
Autres comptes financiers				732,077.77	0.52
TOTAL ACTIF NET			EUR	141,271,266.71	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO STOXX 50 - FUTURE 20/03/2026	90.00	61,650.00	-	5,256,900.00
S&P 500 E-MINI FUTURE 20/03/2026	-11.00	-	-5,572.82	-3,227,787.48
Sous total		61,650.00	-5,572.82	2,029,112.52
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		61,650.00	-5,572.82	2,029,112.52

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
EURO-BUND FUTURE 06/03/2026	199.00	-	-210,940.00	25,386,430.00
Sous total		-	-210,940.00	25,386,430.00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-210,940.00	25,386,430.00

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	139,957,837.48
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	56,077.18
Total instruments financiers à terme - taux	-210,940.00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2,640,208.77
Autres passifs (-)	1,171,916.72
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	141,271,266.71